

Réunion du Conseil municipal du 15 septembre 2016

Extrait du registre des délibérations

Le 15 septembre 2016, le conseil municipal de la commune d'Hargnies, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. Pierre VAN WYNENDAELE, Maire.

Présents : Pierre VAN WYNENDAELE, Steeve AMANT, Michel BERIOT, Marie-Paule LEMIRE, Xavier LEROY, Jean-Michel DECHAMPS, Denis BAUDRY, Benjamin MARTINI, Agnès SAINTPAUL,

Absents : David DEVOUGE, Claire SOUPEZ, Jérôme CHARPENTIER, Johnny Dufau, Frédéric Bourguignon.

Procuration : Johnny DUFAU donne procuration à Michel BERIOT

Frédéric BOURGUIGNON donne procuration à Steeve AMANT

Secrétaire de séance : Steeve AMANT

Création d'une association et attribution d'une subvention

Monsieur le Maire informe qu'une nouvelle association vient de se créer en date du 26 juillet 2016, il s'agit d'une association à caractère sportif sous le nom de «X TER MORMAL NATURA» sous la présidence de Monsieur Frédéric DOLIVO (résidant à Vieux Mesnil)

Monsieur le Maire donne la parole à un des membres de l'association qui présente le projet au conseil municipal à savoir éviter de faire du sport seul le tout dans un esprit convivial et familial. Cette association est axée sur les sports d'enchaînement et de défis, elle organise deux entraînements collectifs dont le point de rassemblement est la place de Hargnies.

X Ter Mormal Natura a pour projet d'organiser un trail en ligne d'Hargnies à Pont sur Sambre en 2017.

Mme Lemire demande si le siège social de l'association est à Hargnies, le maire répond par l'affirmative.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'allouer une subvention de 250 € à l'association «XTER MORMAL NATURA»

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité d'attribuer cette subvention.

Attribution du Marché public portant sur les travaux de réfection de voirie rue de coutant et chemin des bruyères.

La commune a procédé à un appel d'offre à la concurrence sous la procédure des marchés publics, elle a fait paraître le 13 mai 2016 un appel à la concurrence dans le site du BOAMP et le site du centre de gestion 59.

Après analyse des offres présentées par les soumissionnaires, l'entreprise MONTARON de MAUBEUGE, adjudicataire a été retenue pour un montant du marché de 185378.23 € HT.

Denis BAUDRY, demande si la DETR a été acceptée, Monsieur le Maire répond par l'affirmative.

Agnès SAINTPAUL demande si d'autres subventions ont été demandées. Monsieur le Maire répond que c'est l'assistance à maîtrise d'ouvrage qui devait se charger de chercher les subventions et que la commune ne pouvait prétendre qu'à la DETR. Agnès SAINTPAUL demande si Monsieur le Maire a reçu des traces écrites sur le refus d'autres demandes de subvention.

Monsieur le Maire répond par la négative, tout comme Michel Beriot. Le maire ajoute que le début des travaux est fixé au 26 septembre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité attribue le marché à l'entreprise MONTARON, autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce marché, ainsi qu'à ordonnancer les dépenses relatives à ce marché inscrites au Budget Primitif 2016.

Mme Agnes Saint-Paul formule officiellement la demande de retour sur les demandes de subventions réalisées par la société Kactus, elle souhaite que le conseil municipal soit informé sur ce que l'entreprise Kactus a fait dans le cadre de la mission confiée.

Avenant au contrat de travail d'un emploi permanent à temps non complet

Faisant suite à la délibération n° 3 du 31 août 2016 créant un emploi permanent d'animateur dans le grade d'agent d'animation de 2ème classe relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet à raison de 5 heures hebdomadaires. Au vu des besoins de l'école en animation périscolaire, Monsieur le Maire propose de modifier le contrat de travail en question pour y ajouter une heure de travail par semaine soit un contrat de 6h/semaine au lieu de 5.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Modification des statuts du syndicat d'électricité de l'arrondissement d'Avesnes

Monsieur le Maire informe que le syndicat d'électricité de l'arrondissement d'Avesnes a décidé par délibération d'apporter une modification de ses statuts afin de respecter les stipulations du code général des collectivités territoriales car le syndicat ne peut bénéficier de la contribution des membres.

L'article 10 des statuts sera donc modifié en ce sens, (de manière à enlever la contribution des membres) et l'article 11 sera supprimé.

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve cette modification des statuts avec un vote qui se décompose de la façon suivante:

7	POUR
4	ABSTENTIONS
0	CONTRE

Demande de subvention Aide Départementale aux villages et bourgs- Accessibilité

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet de réaménagement, de mise en conformité des ERP (Ecole, Salle des fêtes, Eglise) la commune est susceptible de bénéficier d'une aide départementale aux villages et bourgs

Ayant pris connaissance du projet proposé qui s'élève à 40 450€HT, soit à la somme de 48450€ TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le projet
- Sollicite une subvention au taux de 40% au titre de l'aide départementale aux villages et bourgs 2016 soit une subvention de 16180€
- Le complément de financement sera assuré comme suit:

Fonds propres de la commune: 24270 €

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la demande de subvention Aides Départementales aux Villages et Bourgs

L'ordre du jour étant terminé , la séance est levée à 19h55.

